

COMPTE-RENDU

Assistaient à la réunion :

Mr TOURE Serigne Mor – Directeur du CHR de Fatick (Sénégal)

Mr CAMARA Faoussouby – Directeur du CHR de Ségou (Mali)

Mr DOLO Mamadou – Directeur du CHR de Sikasso (Mali)

Mr YODA Charlemagne – Directeur du CHR de Dédougou (Burkina Faso)

Mr SANFO Alexandre – Directeur du CHR de Gaoua (Burkina Faso)

Dr DJEKADOUM Ndilta – Médecin Chef Hôpital de district de Koyom (Tchad)

Mr BACTAR Yola – Directeur du Bureau d'Appui Conseil (Tchad)

Prof. AGBOTON Hippolyte – Secrétaire en charge des Questions Scientifiques (Bénin)

Dr ZIDA Emmanuel – Directeur la Tutelle des Hôpitaux Publics – Ministère de la Santé (Burkina Faso)

Mr DAFF Moussa Sam – Directeur du CHR de Diourbel (Sénégal)

Mr GUEYE Abdallah – Commissaire au comptes - Contrôleur de gestion au CHU Fann (Sénégal)

Dr BELKADI Saïd – Point Focal du Maroc - Chef de division des affaires professionnelles au CHU de Marrakech (Maroc)

Mr OULMAATI Rachid – Ingénieur au CHU de Marrakech (Maroc)

Mr DIOP K.Fallou – Chef du service des Ressources Humaines au CHU le Dantec (Sénégal)

Dr BOULAIS Christian – Conseiller Technique au Ministère de la Santé de Madagascar

Mr COLAS Dominique – Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (France) – Directeur du CH de Lamballe (France)

Mr De ROODENBEKE Eric – Directeur Générale de Fédération Internationale des Hôpitaux (France)

Dr TRAORE Abdoulaye – Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier de Kayes (Mali)

Mr CALLENS Cyrille – Conseiller Technique au Ministère de la Santé du Bénin

RESHAOC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 19 Juin 2009

Mr THIAM Amath – Chargé de mission du Directeur du Centre Hospitalier Abass Ndao (Sénégal)

Dr AGOSSADOU Clément – Secrétaire en charge des Relations Extérieures – Directeur de HZ de Dassa (Bénin)

Mr OMYALE Pascal – Point Focal du Bénin

Mr ORTIZ Antonio – Directeur du CHS de St Laurent du Pont (France)

Mr TIENDREBEOGO Ferdinand – Direction de la Tutelle des Hôpitaux Publics – Ministère de la Santé (Burkina Faso)

Mr NDIAYE Thierno Seydou – DES du Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène Publique (Sénégal)

Mr FALL Amadou – Chef de division « Qualité » - Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène Publique (Sénégal)

Mr GOZO K.Michel - Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances – Directeur de l'HOMEL (Bénin)

Mr LOKOSSOU Adrien - Directeur du CHD Borgou Alibori (Bénin)

Mme BRAHI-DOSSOUVI Julienne - Secrétaire en charge des Politiques Hospitalières

Dr SOLLE Gérémie – Point focal du Cameroun – Directeur du CH La Quintinie (Cameroun)

Mr ATINDHEOU Léonard Jean-Marie – Chef du service des Ressources Humaines au CNHU H.K.Maga de Cotonou (Bénin)

Prof. NDOYE Babacar – Coordinateur du PRONALIN - Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène Publique (Sénégal)

Prof. ABDOULAYE Idrissou – Secrétaire Exécutif – Directeur du CNHU Hubert K.Maga de Cotonou (Bénin)

Col. DIOP Massamba – Président du RESHAOC – Directeur du CHR de Kaolack (Sénégal)

Mme le Dr HAYASHI Reiko – Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Mr ABONNEL Christian – Assistant Technique de la Coopération Française en appui au RESHAOC

Absents excusés et représentés :

Mme WILSON GAUTHE Arlette – Directrice de l'Hôpital de Zone d'Abomey Calavi (Bénin) – Pouvoir donné à Mme Julienne Brahi Dossouvi

RESHAOC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 19 Juin 2009

Dr ATOKO Valentin – Directeur de l'hôpital de Zone de Sakété (Bénin) – Procuration donnée au Dr Clément AGOSSADOU

Le 19 Juin 2009 à 8h30 l'Assemblée Générale régulièrement convoquée par son Président s'est réunie à l'UCADII – Université Cheikh Anta Diop de Dakar sur le projet d'ordre du jour suivant :

I - Examen et Adoption de l'ordre du jour

II - Rapport moral du Secrétaire Exécutif ;

III - Rapport financier du Secrétaire chargé de l'Administration et des Finances et présentation des conclusions des commissaires aux comptes ;

IV - Admission de nouveaux membres ;

V - Plan stratégique

VI – Plan intermédiaire d'activité Juillet 2009- Décembre 2010 et Budgets 2009 – 2010 ;

VII - Révision des statuts et du règlement intérieur ;

VIII - Fixation du montant du droit d'adhésion et de la cotisation annuelle ;

IX - Commissariat aux comptes ;

X - Adhésion à la Fédération Internationale des Hôpitaux ;

XI - Participation au Congrès de la Fédération Internationale des Hôpitaux (Rio de Janeiro – Novembre 2009);

XII - Détermination du thème et du lieu des prochaines Rencontres Hospitalières 2011 ;

XIII - Élection du Président ;

XIV - Élection du Secrétaire Exécutif et des autres membres du Secrétariat ;

XV - Élection des membres du Conseil d'Administration ;

Questions Diverses ;

- 1. Détermination des barèmes des per diem et frais de mission applicables au sein du RESHAOC**
- 2. Projet de Charte du pays organisateur des Rencontres Hospitalières**
- 3. « Poster » de présentation du RESHAOC (sous réserve)**

Le quorum étant atteint le Président Massamba DIOP ouvre les travaux

Après les traditionnels mots de bienvenue le Président invite les participants à prendre connaissance du projet de poster de présentation du RESHAOC tel que projeté en séance. Il indique que ce poster s'il est validé par les participants pourrait servir – une fois traduit en anglais et en portugais - de support de présentation du RESHAOC au prochain congrès de la Fédération Internationale des Hôpitaux (FIH) de Novembre 2009 à Rio-de-Janeiro (Brésil).

Il est convenu que le Secrétariat Exécutif enverra le poster à tous les membres du réseau et sans observations dans la quinzaine suivant l'envoi, le projet de poster sera considéré comme validé.

Il passe ensuite la parole à Mr Abonnel afin que celui-ci rappelle les dispositions statutaires relatives aux votations en Assemblée Générale. Mr Abonnel indique qu'avant que les nouveaux membres ne puissent prendre part aux votes, il convient au préalable qu'ils soient régulièrement admis en qualité de membres par un vote de l'Assemblée Générale.

Le Président suggère alors d'aborder en premier point de l'ordre du jour la question IV « Admission de nouveaux membres. »

Il passe ensuite la parole à :

- ✓ Mr Alexandre Sanfo qui souhaite que l'on regroupe les questions XII « Détermination du thème et du lieu des prochaines Rencontres Hospitalières de 2011 » et XIII « Élection du Président » en soulignant que la tradition veut que la présidence du RESHAOC soit confiée à l'un des membres du pays organisateur des Rencontres. Il souhaite enfin avoir davantage d'explications sur l'organisation des premiers votes et notamment sur qui sera autorisé à voter.
- ✓ Dr Emmanuel Zida qui s'exprime également dans le sens du respect de la pratique en vigueur au sein du RESHAOC selon laquelle la présidence des Rencontres st confiée à l'un des membres du pays organisateur des dites Rencontres,
- ✓ Dr Gérémie Solle, qui abonde dans le même sens que le précédent orateur
- ✓ Mr Michel Gozo qui souhaite également qu'il en soit ainsi
- ✓ Dr Saïd Belkadi qui marque aussi son accord mais en soulignant que la Présidence ne se limite pas à organiser les Rencontres mais que c'est tout une dynamique.

Le Président conclut favorablement à la modification du projet d'ordre du jour tendant d'une part à traiter en premier point la question IV « Admission de nouveaux membres et d'autre part à fusionner en une même question les questions XII « Détermination du thème et du lieu des prochaines Rencontres Hospitalières de 2011 » et XIII « Élection du Président ».

L'ordre du jour modifié ayant été adopté le Président invite le Secrétaire Exécutif à prendre la direction des débats pour le déroulé de l'examen des questions.

Question N°IV : Admission de nouveaux membres

Conformément à l'article 6 « Organes » alinéa a) des statuts, l'Assemblée Générale doit « Valider les adhésions ... » il est procédé à l'examen des demandes d'adhésion émanant du (de) :

- ✓ Centre Hospitalier Régional de Gao (Mali)
- ✓ Centre Hospitalier de Segou (Mali)
- ✓ Centre Hospitalier de Sikasso (Mali)
- ✓ Centre Hospitalier de Kayes (Mali)
- ✓ Centre Hospitalier de Pikine (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier de Louga (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier d'Ourossogui (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier de Kolda (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier de Ziguinchor (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier de St Louis (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier de Ndoum (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier Abass Ndao (Sénégal)
- ✓ CTO (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier Psychiatrique de Thiaroye (Sénégal)
- ✓ Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu de Thiès (Sénégal)
- ✓ Hôpital de Zone de Sakete (Bénin)
- ✓ Hôpital de Zone d'Abomey-Calavi (Bénin)
- ✓ Mr Pascal OMYALE (Bénin)
- ✓ Mme Julienne BRAHI-DOSSOUVI (Bénin)
- ✓ Centre Hospitalier Régional de Gaoua (Burkina Faso)
- ✓ Centre Hospitalier Régional de Dédougou (Burkina Faso)
- ✓ Hôpital Nationale de Niamey (Niger)
- ✓ Hôpital Lamorde (Niger)
- ✓ Centre Hospitalier Bebaïem (Tchad)
- ✓ Centre Hospitalier de Koumra (Tchad)
- ✓ Centre Hospitalier de Koyom
- ✓ Bureau Appui Conseil (Tchad)
- ✓ CHU Ibn Tofaïl de Marrakech (Maroc)
- ✓ CHU Ibn Sine de Rabat (Maroc)
- ✓ CHU Ibn Rochd de Casablanca (Maroc)
- ✓ CH Hassan II de Fès (Maroc)

A quelques exceptions près, ces établissements remplissent les conditions prévues à l'article 5 « Membres » des statuts pour devenir membres. Ils ont fait acte de candidature en 2009 et sont en situation régulière vis-à-vis de la caisse trésorière tant du point de vue de leurs droits d'inscription que de leurs cotisations.

S'agissant des candidats à l'admission qui n'ont pas réglé leur droit d'inscription il est décidé par les membres de l'Assemblée Générale de leur faire confiance et de considérer qu'ils vont s'acquitter complètement de leurs obligations dans les meilleurs délais. Dès lors il est considéré que leur demande d'adhésion est recevable.

Par un vote acquis à l'unanimité l'Assemblée Générale se prononce en faveur de l'admission des membres dont la liste figure ci-dessus.

S'agissant néanmoins du cas particulier du CH de Marrakech qui a adressé un courrier au Président demandant la possibilité de voter lors de l'AG bien que la procédure de règlement des droits d'adhésion et de la cotisation 2009 n'ait pas encore abouti, le Président soumet aux voix cette demande qui recueille un avis favorable, à l'unanimité, des membres de l'Assemblée Générale.

Question N°II : Rapport Moral du Secrétaire Exécutif

Le Président invite ensuite le Secrétaire Exécutif à porter à la connaissance des membres de l'Assemblée Générale son Rapport Moral en prenant soin de ne pas lire le document mais d'en proposer une synthèse.

Mr Omyale souhaite pour sa part qu'à l'avenir les participants puissent disposer en amont d'un résumé.

Mr Djekadoum Ndilta renchérit en formant le vœu que les documents soient envoyés aux membres avant l'Assemblée Générale.

Mr Sanfo propose que le Secrétaire Exécutif insiste plus particulièrement dans son exposé sur les perspectives.

Le Président indique que les documents de l'AG ont été effectivement envoyés aux « anciens » membres mais qu'ils ne pouvaient pas l'être à ceux nouvellement admis dans le cadre de la présente AG. De plus l'entier dossier de l'AG a été distribué avant la séance à tous les participants.

Le Secrétaire Exécutif relève parmi les points saillants de son Rapport Moral :

Au titre des insuffisances :

- Sur le plan institutionnel, le rythme de réunion insuffisant de l'Assemblée Générale,
- Le défaut de validation et de suivi des recommandations dans le cadre d'un atelier intermédiaire entre deux Rencontres,
- La quasi absence de programmation des activités dans les différents pays

Au titre des perspectives :

- La nécessité de s'entendre sur une stratégie et donc d'élaborer un plan de développement,
- L'élargissement de la base des adhérents,
- Le plaidoyer pour l'accroissement de la communication au sein du réseau et avec l'extérieur notamment en utilisant pleinement le site Web du réseau,

- L'ouverture de nouveaux chantiers tels la réforme institutionnelle, la révision des statuts et du Règlement Intérieur, le plan de développement ou encore la préparation de nouvelles Rencontres.

Le Rapport Moral du Secrétaire Exécutif n'appelant aucune observation le Président invite le Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances à présenter son Rapport Financier de sorte que l'Assemblée Générale puisse se prononcer en même temps sur le Rapport Moral et le Rapport Financier.

Question N°III : Rapport Financier du Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances

Le Président invite ensuite le Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances à présenter le Rapport Financier couvrant la période comprise entre le 1^{er} Janvier 2007 et le 31 Décembre 2008.

Mr Michel Gozo procède à cette présentation du Rapport Financier sous forme de projection « Power Point ».

A l'issue de cette présentation il propose que Mr Gueye Abdallah, commissaire aux comptes, puisse rendre compte à l'Assemblée Générale de la mission qu'il a effectuée avec Mme Nare du 5 au 9 avril 2009 à Cotonou et présenter les principales conclusions de leur rapport portant sur les comptes du RESHAOC sur la période comprise entre le 1^{er} Juin 2005 et le 31 Décembre 2008.

Mr Gueye informe l'Assemblée que Mme Nare, l'autre commissaire aux comptes, n'a pas pu se rendre à Dakar faute de prise en charge. Il rappelle au préalable que le fort niveau d'exigence des commissaires aux comptes avait pu se traduire en son temps et notamment lors des dernières Rencontres, par leur refus de se prononcer sur les comptes faute de disposer de tous les éléments et pièces requis. Ces aléas ont pu être en partie liés au changement de Secrétaire Exécutif et de Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances. Il relève également les difficultés de leur mission du fait de la dispersion des pièces justificatives tout en soulignant la qualité de l'accueil qui leur a été réservé à Cotonou ainsi que la disponibilité de l'ensemble des membres du Secrétariat Exécutif et en particulier du Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances.

Mr Gueye donne ensuite lecture du rapport qu'il a eu à établir avec Mme Nare lequel se conclut par un quitus donné au Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances pour sa gestion et sur les comptes du RESHAOC de la période comprise entre le 1^{er} Juin 2005 et le 31 Décembre 2008.

Le Président invite les membres du RESHAOC à se prononcer par un vote conjoint sur le Rapport Moral du Secrétaire Exécutif et sur le Rapport Financier du Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances en prenant en considération pour ce qui est de ce dernier document l'avis exprimé par les commissaires aux comptes.

Le Rapport Moral du Secrétaire Exécutif et le Rapport Financier du Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances sont adoptés à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à l'assistance. Interviennent :

- ⌘ Mr Pascal OMYALE pour souhaiter que le RESHAOC adhère à la FIH et qu'il soit procédé par le Secrétariat Exécutif à la ventilation du rapport des commissaires aux comptes à tous les membres du RESHAOC,
- ⌘ Le Secrétaire Exécutif pour souligner la fragilité financière du RESHAOC qui est sous perfusion de la Coopération Française et pour inviter les participants à bien se questionner sur cet état de fait,
- ⌘ Le Président pour estimer que les membres du RESHAOC doivent prendre leurs responsabilités et que l'action doit être impulsée par le Secrétaire Exécutif avec le concours des Points Focaux. Il salue par ailleurs la présence en tant qu'observateur du professeur Ndoye, coordonnateur du PRONALIN structure elle-même partie prenante du Réseau Ouest Africain de lutte contre les infections nosocomiales.

Question N°V : Plan Stratégique

Le Président donne la parole à Mr Abonnel afin qu'il présente cette question.

Mr Abonnel rappelle que c'est au cours de l'atelier des Points Focaux de Cotonou (Février 2009) et après avoir fait un état des lieux du fonctionnement du RESHAOC que les participants sont convenus que le RESHAOC était en perte de vitesse en partie parce qu'il était en perte de sens. La nécessité de redonner du sens à l'existence et à l'action du RESHAOC a alors conduit les participants à proposer d'initier une démarche stratégique devant déboucher à brève échéance sur la mise au point d'un plan stratégique ou plan de développement à horizon 3/5 ans. Au cours de l'atelier susmentionné un travail fut donc entrepris consistant à dégager les axes d'une vision sur laquelle s'adosserait le futur plan stratégique.

Les axes de cette vision déclinée sous forme de fiches dans le rapport soumis à l'Assemblée Générale sont :

- Un RESHAOC rénové dans toutes ses dimensions,
- Un RESHAOC force de propositions et d'expertises,
- Un RESHAOC plateforme de coopération Sud-Sud,
- Un RESHAOC moteur des partenariats,
- Un RESHAOC porteur de l'hôpital dans les systèmes de santé des « pays membres »,
- Un RESHAOC autonome

Avec l'accord du Président interviennent dans la présentation :

- ⌘ Mr Alexandre SANFO pour souligner le rôle déterminant des points focaux dans la mise en place de la future architecture institutionnelle qui, dans le cadre du futur plan de développement, pourrait donner naissance à des « RESHAOC-pays » et à une organisation de type supra national. Il estime également que le RESHAOC doit être une plateforme hospitalière qui doit contribuer au rayonnement des hôpitaux africains. Le RESHAOC doit également être le répondant africain des hôpitaux du Nord.

- ⌘ Le Dr SOLLE pour insister sur la nécessité pour le RESHAOC de se donner des objectifs, de se doter d'un cadre qui lui permette d'intégrer toutes les évolutions. La vision déclinée doit faire du RESHAOC un réseau qui est un foisonnement d'expertises, qui doit être une force de propositions, une plateforme de coopération Sud-Sud ainsi qu'un carrefour des partenariats. Le RESHAOC doit également avoir une fonction de plaider en faveur de l'hôpital africain et doit être une organisation autonome sur le plan financier et sur le plan de la prise de décisions.
- ⌘ Le Dr Belkadi pour estimer que nous sommes à un tournant historique de la vie du RESHAOC notamment parce que nous avons été capables de nous livrer à une analyse critique lucide de notre situation. Il convient donc maintenant de changer de stratégie, de conférer au réseau une vraie dimension internationale, de s'adosser fortement aux points focaux, de faire évoluer le cadre institutionnel en allant vers la mise en place de RESHAOC-pays. Le réseau doit aussi se doter d'un plan d'actions pluriannuel.
- ⌘ Mr Matham suggère que les budgets hospitaliers intègrent systématiquement une dotation - en fait un pourcentage du montant du budget - destinée à financer le réseau.
- ⌘ Mr Callens juge excellente l'idée d'élaborer un plan stratégique. Il propose que les points focaux soient dotés d'un mandat et d'un vade mecum afin d'être en mesure de représenter au niveau des pays et en particulier vis-à-vis des partenaires techniques et financiers, le RESHAOC. Ces points focaux doivent animer au quotidien le réseau. S'agissant du nerf de la guerre, il pense que le réseau devrait répondre à des appels d'offres et vendre des prestations (formation, audits, expertises....)
- ⌘ Mr Daff pour souhaiter que le plan stratégique soit décliné en plan opérationnel et s'interroger sur la pertinence de la création d'un poste d'administrateur. Il souhaite également que le RESHAOC organise des formations.
- ⌘ Mr Mor TOURE propose que chaque structure s'acquitte d'une cotisation annuelle de 500.000 F CFA au lieu des 200.000 F CFA actuels.
- ⌘ Mr Ndione pour souligner qu'il est pour le Sénégal le seul établissement membre appartenant à la catégorie des hôpitaux privés à but non lucratif.

Le Président estime pour sa part :

- ⇒ Qu'au Sénégal au moins il n'est pas envisageable d'affecter un pourcentage du budget des hôpitaux au financement du RESHAOC,
- ⇒ Qu'il convient que le RESHAOC réponde effectivement aux appels d'offres,
- ⇒ Que le niveau actuel des cotisations constitue déjà un problème pour un certain nombre d'hôpitaux et dès lors qu'il ne lui paraît pas très souhaitable d'aller au-delà du niveau actuel.
- ⇒ Que l'identification d'un poste d'administrateur rémunéré par le RESHAOC ne pourra être envisagée qu'à long terme

Il invite ensuite l'Assemblée Générale à se prononcer sur cette question. Par un vote à l'unanimité l'Assemblée Générale :

- ✚ Reconnaît la pertinence de la démarche même de plan stratégique,
- ✚ Adopte la vision proposée qui doit soutenir le plan stratégique,
- ✚ Donne mandat au Secrétariat Exécutif pour élaborer sur la base de la vision proposée le plan stratégique du RESHAOC

Question N°VI : Plan Intermédiaire d'activités Juillet 2009 – Décembre 2010 et Budgets 2009 et 2010

Le Président donne la parole à Mr Abonnel afin qu'il présente cette question.

Mr Abonnel indique que le plan intermédiaire aurait du couvrir les années 2010 et 2011. Faute de disposer d'une part d'un plan d'actions et de budgets pour la période en cours et l'année 2010 et considérant d'autre part que le plan d'actions 2011 devrait s'adosser sur le plan de développement dont l'élaboration va démarrer prochainement, il a paru souhaitable de proposer un plan intermédiaire d'activités couvrant la période comprise entre Juillet 2009 et Décembre 2010.

Pour l'année en cours il relève que les deux grosses activités de l'année ont déjà eu lieu à savoir l'atelier des points focaux (Février 2009 à Cotonou) et les présentes Rencontres Hospitalières de Dakar. La fin d'année devrait être marquée par la participation au Congrès de la FIH (Rio de Janeiro – Novembre 2009) et sous réserve de la disponibilité des financements par une mission de prospection du Secrétariat Exécutif au Ghana. Par ailleurs le chantier « Plan Stratégique » sera lancé conformément à la décision prise (Cf supra) par l'Assemblée Générale. Le projet de budget 2009 associé tient compte de toutes ces activités programmées (et pour certaines réalisées) à l'exception des opérations liées aux 9^o Rencontres qui donneront lieu à une consolidation ultérieure dans les comptes du réseau. Mr Abonnel souligne au niveau des recettes que cette année devrait être un « très bon crû » du point de vue des rentrées des cotisations et des adhésions. La recette prévisionnelle attendue à ce titre soit 6 M F CFA environ est d'ores et déjà largement dépassée puisque nous sommes à ce jour à plus de 11 M F CFA (dont 9 M F CFA environ encaissés).

En 2010 outre la poursuite de l'élaboration du plan stratégique qui pourrait idéalement donner lieu si les finances du réseau le permettent, à un ou deux ateliers d'élaboration ainsi qu'à un atelier de synthèse et de validation technique, les activités se situent notamment dans l'axe :

- ⇒ Consolidation des liens avec les membres actuels et démarche auprès de membres potentiels ceci impliquant notamment une mission en RCI et Mauritanie ainsi qu'en Guinée Bissau,
- ⇒ Promotion du RESHAOC avec la participation à Hôpital Expo,
- ⇒ Institutionnel avec une réunion des points focaux et souhaitable ment d'un Conseil d'Administration

Sans oublier la poursuite de la préparation des X^o Rencontres de Ouagadougou de 2011.

RESHAOC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 19 Juin 2009

Sur le plan budgétaire le projet de budget 2010 comporte une hypothèse basse (2,7 M F CFA) et haute (14,3 M F CFA) selon le niveau des estimations de rentrées de fonds qu'il s'agisse des droits d'adhésion/cotisation ou des appuis extérieurs (subventions).

Dans la discussion qui suit cette présentation interviennent :

- ⌘ Le Professeur Agboton pour demander que soient priorisées les activités qui entrent dans le cœur des missions du réseau, les dépenses associées étant alors considérées comme incompressibles,
- ⌘ Le Dr Belkadi pour indiquer que l'AMGH organisera en 2010 son congrès au mois de Mars, congrès auquel les représentants du RESHAOC seront conviés. De façon générale l'AMGH entend dans le cadre de son partenariat avec le RESHAOC l'informer et l'associer sur (et à) ses activités

Après ses interventions, le plan intermédiaire d'activités Juillet 2009-Décembre 2010 ainsi que les projets de budgets 2009 et 2010 associés sont soumis aux voix. Par un vote acquis à l'unanimité le plan intermédiaire d'activités Juillet 2009-Décembre 2010 ainsi que les projets de budgets 2009 et 2010 associés sont adoptés par l'Assemblée Générale.

Question N°VII : Révision des Statuts et du Règlement Intérieur

Le Président compte tenu de l'adhésion massive de nouveaux membres souhaite que l'examen de cette question soit différé. Il propose à l'Assemblée Générale que les projets de statuts et de règlement intérieurs révisés soient transmis pour avis aux nouveaux adhérents et que ceux-ci fassent connaître au Secrétariat Exécutif leurs observations dans un délai maximal de trois mois. Passé ce délai les statuts et le règlement intérieur révisés seront considérés comme adoptés.

Mr Pascal Omyale prend la parole pour souligner que ce faisant les points focaux restent illégitimes car leur existence n'est pas fondée par les statuts actuels.

Le Professeur Agboton considère que les liens entre Secrétariat Exécutif et points focaux sont tels que la décision de création et la désignation des dits points focaux devraient relever du Secrétaire Exécutif.

Le Président propose dans l'attente de l'adoption des nouveaux statuts que les points focaux actuels soient maintenus.

L'Assemblée Générale retient la double proposition de :

- D'adopter les projets de statuts et de règlement intérieurs révisés lesquels seront considérés comme adoptés une fois écoulé le délai de trois mois laissé aux nouveaux adhérents pour formuler leurs avis sur ces documents,
- Maintenir à leurs postes les points focaux actuels

Question N°VIII : Fixation du montant des droits d'adhésion et de la cotisation annuelle.

L'Assemblée Générale se prononce en faveur du maintien des montants actuellement en vigueur.

Question N°IX : Commissariat aux comptes.

Le Président invite Mr Abonnell à présenter cette question.

Celui-ci expose les motifs qui ont conduit le Secrétariat Exécutif à envisager de confier la prestation de commissariat aux comptes à un cabinet extérieur. Il souligne que cette proposition ne vise pas à questionner ni à mettre en doute la compétence et la qualité du travail fait par les commissaires aux comptes internes mais à renforcer la transparence et la crédibilité de nos comptes en les faisant auditer par un prestataire de services extérieur.

Dans le débat qui s'en suit interviennent :

- ✓ Mr Daff qui questionne la pertinence de cette proposition du fait de la fragilité financière du réseau d'une part et en raison de la présence en notre sein d'un creuset d'experts en capacité de mener à bien ce type de mission d'autre part.
- ✓ Le Professeur Agboton pour exprimer un avis différent car si le RESHAOC veut avoir pignon sur rue, il convient que la lisibilité de ses comptes et opérations financières soit totale et qu'un jugement extérieur non partisan les sanctionne. Il estime en conséquence nécessaire que des juges extérieurs puissent intervenir si, bien entendu, le réseau a les moyens financiers d'assumer cette prestation.
- ✓ Mr Bactar Yola soutient la position exprimée par le Professeur Agboton car il convient de renforcer la crédibilité du réseau.
- ✓ Le Dr Zida pense qu'il s'agit d'une bonne vision et juge la proposition « ambitieuse ».
- ✓ Un autre participant considère quant à lui que le RESHAOC n'est pas une entreprise privée et que l'on doit continuer à faire confiance aux auditeurs internes.
- ✓ Le Dr Gérémié Solle estime que la proposition de recourir à un commissaire aux comptes extérieur s'inscrit dans une perspective de moyen/long terme mais qu'en l'état actuel on peut continuer à travailler avec les commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale
- ✓ Le Secrétaire Exécutif rappelle que toute gestion de fonds à une dimension éthique. Dans ce contexte la neutralité de l'examen des comptes s'impose. C'est ce type de considérations et non la remise en cause de nos commissaires aux comptes actuels qui a conduit le Secrétariat

Exécutif à faire cette proposition. Sur le plan des coûts une telle prestation devrait être supportable pour le budget du réseau ainsi que semble l'indiquer le devis estimatif obtenu d'un cabinet de la place de Cotonou.

- ✓ Le Président considère que les deux formules sont possibles. Pour sa part il estime légitime qu'un bailleur de fonds ait accès aux comptes du réseau et soit de ce fait autorisé à commanditer un audit extérieur des comptes du réseau.
- ✓ Mr Atindehou s'exprime également dans le sens d'un schéma dual consistant à conserver un commissariat aux comptes interne – schéma gratuit - et à ouvrir la possibilité de recourir à un cabinet d'auditeurs extérieurs

Sur proposition du Président l'Assemblée Générale se prononce en faveur :

- ⇒ Du maintien en base, d'une prestation de commissariat aux comptes interne
- ⇒ De la possibilité d'accepter l'intervention d'un cabinet extérieur qui pourrait être commandité et payé par un bailleur de fonds ayant soutenu financièrement les activités du réseau
- ⇒ De la reconduction des commissaires aux comptes actuellement en fonction

Mr Dominique Colas confirme au Président que pour ce qui est de la Coopération Française, les conventions de financement peuvent tout à fait inclure une clause prévoyant l'intervention d'un audit extérieur et prévoir une enveloppe financière forfaitaire associée pour financer cette prestation.

Question N°X : Adhésion à la Fédération Internationale des Hôpitaux.

A l'unanimité de ses membres présents ayant droit de vote, l'Assemblée Générale se prononce en faveur de l'adhésion du RESHAOC à la Fédération Internationale des Hôpitaux.

Question N°XI : Participation au Congrès de la Fédération Internationale des Hôpitaux (Rio de Janeiro – Novembre 2009)

A l'unanimité de ses membres présents ayant droit de vote, l'Assemblée Générale se prononce en faveur de la participation d'une délégation de RESHAOC au Congrès de la Fédération Internationale des Hôpitaux qui aura lieu en Novembre 2009 à Rio de Janeiro (Brésil).

Questions N°XII et XIII : Détermination du thème et du lieu des prochaines Rencontres Hospitalières du RESHAOC et Élection du Président.

En préambule le Colonel Massamba DIOP informe les participants qu'il ne se représentera bien que les dispositions statutaires lui permettent de briguer un second mandat de deux ans. Il invite les éventuels candidats à l'organisation des prochaines Rencontres à se manifester.

Par la voix de Mr Sanfo le Burkina Faso fait acte de candidature pour l'organisation des X^e Rencontres du RESHAOC. Il indique qu'après s'être concertés les membres du RESHAOC du Burkina soutiennent la candidature du Colonel Lansandé BAGANGNE – Directeur Général du CHU Yalgado Ouedraogo - aux fonctions de Président du réseau.

Le Président objecte que l'établissement dont relèverait le futur Président n'est pas à jour vis-à-vis de la caisse trésorière du RESHAOC et que si l'on s'en tient aux statuts cette candidature n'est pas recevable.

Mr Sanfo souligne que seules des difficultés inhérentes aux circuits et procédures bancaires inter-pays n'ont pas permis au CHU-YO de s'acquitter de ses cotisations et donc d'être en règle. Il en va d'ailleurs de même pour beaucoup d'autres établissements hospitaliers du Burkina.

Le Professeur Agboton plaide pour que l'on considère que c'est de bonne foi que le CHU-YO n'a pas pu se mettre en règle. Il propose que cet établissement adresse au Secrétariat Exécutif un courrier par lequel il s'engage à régler dans les meilleurs délais ses cotisations.

L'Assemblée Générale retient à l'unanimité cette proposition et consécutivement :

- ✚ Retient la candidature du Burkina Faso en tant qu'organisateur des prochaines Rencontres Hospitalières du RESHAOC,
- ✚ Élit à la Présidence du RESHAOC, le Colonel Lansandé BAGANGNE – Directeur Général du CHU Yalgado Ouedraogo – sous réserve que cet établissement se mette en règle du point de vue du règlement de ses cotisations,

Il s'en suit une discussion sur le choix du thème des Prochaines Rencontres.

Les représentants du Burkina Faso proposent pour thème « La contribution des hôpitaux à la mise en œuvre des OMD »

Le Professeur Agboton propose une liste de thèmes dont certains n'avaient pas été retenus lors de l'AG de Casablanca.

Mr Callens pour suggérer qu'il y ait un thème des Rencontres mais aussi un thème spécifique qui pourrait être traité par les points focaux et présenté lors de l'une de leurs réunions

Au final le choix de l'Assemblée Générale se porte sur le thème suivant : « Audit des pratiques professionnelles, mesure de la performance et gestion des risques à l'hôpital. »

Question XIV : Élection du Secrétaire Exécutif et des autres membres du Secrétariat Exécutif.

Le Président considérant que le Bénin est le siège du RESHAOC propose que le Professeur Idrissou Abdoulaye, actuel Secrétaire Exécutif se porte candidat avec l'équipe qu'il aura constituée, après quoi il lance un appel à candidature en interrogeant au préalable le Secrétaire Exécutif sortant afin de savoir si celui-ci souhaite se représenter.

Le Professeur Idrissou Abdoulaye confirme qu'il est à nouveau candidat avec l'équipe béninoise actuelle.

La parole circule et interviennent dans la discussion :

- ⌘ Le Dr Solle pour souhaiter une ouverture du Secrétariat Exécutif à d'autres membres en gage d'ouverture et d'enrichissement. Il se demande si la composition du Secrétariat Exécutif doit être forcément homogène.
- ⌘ Le Dr Zida pour rappeler l'expérience du Burkina qui s'est avérée peu concluante d'ouverture à des personnes « extérieures ».
- ⌘ Le Président pour estimer que certains postes tel celui du Secrétaire Exécutif ou encore celui de Secrétaire en charge de l'Administration et des Finances doivent impérativement être occupés par des béninois.
- ⌘ Mr Callens pour suggérer qu'il y ait un responsable des Rencontres et pour que le Secrétariat Exécutif intègre le « past » Président.
- ⌘ Mr Omyale pour considérer pertinente la politique d'ouverture qui selon lui pourrait prendre la forme de chargés de mission.
- ⌘ Mr Yoda pour ne retenir que la fonctionnalité et l'homogénéité requises au niveau de la composition du Secrétariat Exécutif sans oublier le coût financier – en frais de transport notamment – induit par l'ouverture du Secrétariat à des membres non béninois.
- ⌘ Le Président pour proposer d'identifier de nouveaux chargés de mission d'une part et s'en tenir au statut quo sur la composition du Secrétariat Exécutif d'autre part.
- ⌘ Le Dr Belkadi pour estimer que l'esprit « réseau » et la prise en compte de la dimension africaine du RESHAOC militent en faveur de l'ouverture à des non béninois notamment sur des postes tels que ceux de Secrétaire en charge des politiques hospitalières ou encore de Secrétaire en charge des relations extérieures.
- ⌘ Mr Wane pour souhaiter que le pays d'accueil des Rencontres ait la possibilité de présenter son système de santé d'une part et pour faire en sorte que le pays organisateur puisse disposer d'une aide financière au lancement de la préparation des Rencontres.
- ⌘ Le Professeur Abdoulaye pour reconnaître que si l'ouverture peut paraître pertinente il lui est difficile en tant de Secrétaire Exécutif de se désolidariser de son équipe.

- ⌘ Mme Brahi-Dossouvi pour estimer nécessaire le renforcement de certains postes et notamment ceux de chargés des politiques hospitalières et des relations extérieures.

Sur ces bases l'Assemblée Générale par un vote à l'unanimité :

- ✓ Élit en qualité de Secrétaire Exécutif le Professeur Idrissou ABDOULAYE – Directeur Général du CNHU de Cotonou - ensemble les membres actuels de son équipe lesquels sont renouvelés dans leurs fonctions respectives,
- ✓ Confie à Mr Jean-Baptiste Ndione et le Dr Gérémie Solle d'une part et Mr Massamba Diop et le Dr Saïd Belkadi d'autre part la tâche d'épauler respectivement pour les deux premiers cités le Secrétaire en charge des politiques hospitalières, et pour les deux derniers cités le Secrétaire en charge des relations extérieures

Question XV : Élection des membres du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que outre le Président, le Secrétaire Exécutif et les membres du Secrétariat Exécutif le Conseil d'Administration est composé de quatre autres membres issus de pays différents. En vue du renouvellement de ces membres il lance un appel à candidatures.

Par un vote acquis à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale ayant droit de vote, sont élus en qualité de membres du Conseil d'Administration du RESHAOC :

- ❖ Mr. DJEKADOUM Ndilta (Tchad)
- ❖ Dr BELKADI Saïd (Maroc)
- ❖ Mr. DOLO Mamadou (Mali)
- ❖ Mr. DAFF Moussa Sam (Sénégal)

Il est ensuite procédé à l'examen des questions diverses.

Question Diverses :

Le Président invite le Professeur Ndoye, coordonnateur du PRONALIN à se présenter et à évoquer les pistes possibles de partenariat avec le RESHAOC. Le Professeur Ndoye fait état du réseautage en cours dans le cadre du RIPAQS. Par ailleurs le réseau ouest africain d'appui aux CLIN envisage de s'ouvrir tout comme le RESHAOC aux pays anglophones et lusophones de la sous région. Il lui semble pertinent que des passerelles puissent être établies avec le RESHAOC qui pourrait servir d'armature ou de socle à ces réseaux thématiques naissants. Un courrier sera adressé prochainement en ce sens au Secrétaire Exécutif du RESHAOC.

Le Président invite ensuite Mr Abonnel à présenter les deux autres questions restant à traiter dans le cadre des questions diverses.

1. Détermination des barèmes des per diem et des frais de mission applicables au sein du RESHAOC.

Il apparaît nécessaire aux membres de l'Assemblée Générale d'approfondir la réflexion sur ce sujet.

L'Assemblée Générale donne mandat aux points focaux pour ce faire.

2. Projet de Charte du pays organisateur des Rencontres Hospitalières

Compte tenu de l'heure avancée et tout en retenant le principe de cette Charte, l'Assemblée Générale décide de donner mandat aux points focaux pour étudier le projet de Charte proposé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Le Secrétaire Exécutif

Professeur Idrissou ABDOULAYE